Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 30 DECEMBRE 2024

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET: Ancien bâtiment de la Justice de Paix
Logement Tremplin
Bail locatif

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment ses articles L1122-30 et L1222-1;

Considérant que la transformation de l'ancien bâtiment de la Justice de Paix a engendré la création de 5 logements dont 4 logements « Tremplin » sis rue de Liège n°9, boites 1, 3, 4, 5 ;

Considérant notre volonté de dynamiser le centre-ville en y maintenant des jeunes ménages attachés à notre Commune;

Vu la délibération du Conseil communal du 25/05/2023 décidant :
Article 1 : D'approuver le règlement d'attribution et rétrocession financière pour l'installation de jeunes ménages dite « Tremplin » dans les appartements rue de Liège n°9, boites 1, 3, 4, 5, comme ci-annexé.
Article 2 : D'approuver la charte des logements sis rue Bois des Moines, n°9, boites 1, 2, 3, 4, 5, ci-annexée.
Article 3 : De désigner les membres suivants au sein du Conseil communal pour composer le comité d'attribution:

- Le Bourgmestre (de plein droit) – Marc CAPRASSE
- 1 Echevin – Philippe CARA
- 1 Conseiller de la majorité – Nicole GERADIN
- 1 Conseiller de la minorité – Mathieu Philippe
- La Présidente du CPAS – Catherine FETTEN

Et de charger le Collège communal de compléter ledit comité en désignant 1 Conseiller de l'action sociale, 1 membre de la CCATM et 1 membre du CCCA.
Article 4 : De charger le Collège communal de procéder à l'appel public aux candidats locataires via les mesures de publicité arrêtées dans le règlement susmentionné.

Vu la délibération du Collège communal du 14/08/2023 décidant :
Article 1 : De compléter ledit comité d'attribution en désignant les membres suivants :

- Marc Demasy pour l'Action sociale
- Jean-Marie Bomboir pour la CCATM
- Francis Léonard pour le CCCA

Article 2 : D'arrêter le comité d'attribution comme suit :

- Le Bourgmestre (de plein droit) – Marc CAPRASSE
- 1 Echevin – Philippe CARA
- 1 Conseiller de la majorité – Nicole GERADIN
- 1 Conseiller de la minorité – Mathieu Philippe

- La Présidente du CPAS – Catherine FETTEN
- 1 Conseiller de l'Action sociale – Marc DEMASY
- 1membre de la CCATM – Jean-Marie BOMBOIR
- 1 membre du CCCA – Francis LEONARD

Vu la délibération du Conseil communal du 27/02/2024 révisant le règlement d'attribution et rétrocession financière pour l'installation de jeunes ménages dite « Tremplin » dans les appartements rue de Liège n°9 ;

Considérant que les appartements « Tremplin » n°1, 3, 5 ont trouvé locataires ;

Considérant les nouvelles mesures de publication de l'offre de location dans les vecteurs de communication communaux le 29/08/2024;

Considérant la réception d'une candidature pour l'appartement n°4;

Vu le **PV daté du 05/12/2024** du comité d'attribution des logement Tremplin/PMR à l'ancienne Justice de Paix déclarant recevable cette candidature ;

Vu la proposition dudit comité d'attribuer un logement Tremplin aux candidats recevables, à savoir à Monsieur CHARLES Jérôme et Madame THERER Elodie ;

Vu le projet de bail locatif ;

Considérant que la date précise d'entrée dans les lieux reste à ce jour inconnue et dépend des modalités de sortie du domicile actuel rencontrées par Monsieur Jérôme CHARLES et Madame Élodie THERER ;

Considérant que la prise de possession de l'appartement n°4 devra intervenir au plus tard le 1er mars 2025 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 16/12/2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'absence d'avis du Receveur régional ;

Sur proposition du Collège communal,
après en avoir délibéré, par oui, non, abstention,
DECIDE

Article 1 : De donner en location à Monsieur CHARLES Jérôme et Madame THERER Elodie, à dater du [DATE A CONVENIR – au plus tard le 1er/03/2025] et pour une durée de 6 ans, renouvelable 1 fois 3 ans si les locataires apportent la preuve, étudiée par le Collège communal, qu'ils pourront devenir propriétaire ou débuter une nouvelle construction sur le territoire communal de Houffalize dans le délai supplémentaire accepté par le Collège communal, un appartement Tremplin, situé rue Bois des Moines n°9, bte 4, sis au 2er étage et d'une réserve (rangement) en extérieur, pour un loyer mensuel de 650 € hors charges à indexer.

Article 2 : D'approuver le projet de contrat de bail locatif.

Article 3 : Les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

POUR EXPEDITION CONFORME :

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Projet de délibération